

A LIRE

dans ce numéro :

Grève terminée à Victoriaville.

P. 2

Le problème ouvrier.

P. 3

Lock-out perdu dans le Bois Ouvré.

P. 3

Le 1er mai des employés municipaux.

P. 4



VOL. XXX — No 17

Montréal, 30 avril 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

DUPLESSIS PUNIT CEUX QUI SE CONSTRUISENT

Si M. Richer savait lire...

M. Léopold Richer est inquiet. Dans un récent numéro de *Notre Temps*, il m'accuse d'avoir "posé le problème de façon erronée" dans mon article intitulé : "M. Barrette, Ministre du Capital ?"

Et voici le passage que M. Richer me reproche :
Malheureusement pour M. Barrette, écrivais-je, le Pape Pie XI a passé sa vie à dénoncer de front le capitalisme (*Quadragesimo Anno*) et le communisme (*Divini Redemptoris*).

Ayant lu ces lignes, M. Richer crie au scandale :
"Absolument faux, fulmine-t-il. Et je trouve singulièrement grave que le directeur de l'organe officiel de la C.T.C.C. prêché auprès de ses lecteurs pareille doctrine".

Voilà, si j'ose dire, des propos alarmistes, voire excités. Et pourtant, M. Richer sait lire.

Quelle est cette "doctrine" effroyable que j'ai "prêchée" ? J'affirme que Pie XI a "dénoncé de front le communisme et le capitalisme". Est-ce exact ou inexact ? Toute la question est là.

Je n'ai jamais affirmé, comme le prétend M. Richer, que le capitalisme "en soi" était condamnable ni condamné. D'abord le capitalisme "en soi" ne m'intéresse guère étant donné que les masses ouvrières n'en souffrent pas. C'est du capitalisme "en fait" qu'elles se plaignent, celui qui règne au Canada en 1954.

C'est aussi le capitalisme concret, incarné dans tous ses abus, que combattent les chefs ouvriers. Il ne s'agit pour **LE TRAVAIL** ni pour la C.T.C.C. de fabriquer des théories sociales; il s'agit de corriger des abus.

Du reste, la même affirmation vaut pour M. Richer. Est-ce le communisme "en soi" qu'il combat ou bien le communisme tel qu'organisé, armé et incarné par l'U.R.S.S. ? Et si la force communiste disparaissait de la scène mondiale, M. Richer perdrait-il beaucoup de temps à spéculer sur les idées communistes considérées dans l'abstrait ?

Mais ce n'est même pas de cela qu'il s'agit. Revenons au sujet : Pie XI a-t-il ou non dénoncé de front le capitalisme et le communisme ? La réponse est si évidemment affirmative que je vais me payer le luxe de citer ici, non pas les textes bien connus de Pie XI, mais un texte plus récent de Pie XII qui se lit comme suit (les soulignés sont de nous) :

"Il y a aujourd'hui des prêtres qui se montrent non seulement timides, mais aussi inquiets et incertains en face des machinations de ceux qu'on appelle communistes et qui se proposent principalement d'arracher la foi chrétienne à ceux-là mêmes auxquels ils promettent le bonheur temporel. Mais le Siège apostolique, par de récents documents relatifs à ce sujet, a indiqué clairement la voie à suivre par tous; personne ne doit la quitter s'il ne veut pas manquer à son devoir.

D'autre part, ne sont pas rares les prêtres qui se montrent timides et incertains en ce qui concerne ce système économique qui a tiré son nom de l'accumulation excessive des biens privés. Plus d'une fois, l'Eglise en a dénoncé les conséquences gravement pernicieuses. En effet, elle a indiqué non seulement les abus des grandes richesses et même du droit de propriété qu'un pareil régime économique engendre et protège, mais elle a aussi enseigné que la richesse et la possession doivent être des instruments de la production de biens pour l'avantage de la société tout entière et aussi pour la sauvegarde et le développement de la liberté et de la dignité de la personne humaine.

Les dommages causés par les deux systèmes économiques doivent convaincre tout le monde, mais spécialement les prêtres, de l'obligation d'adhérer et de rester fidèles à la doctrine sociale que l'Eglise indique, de la faire connaître aux autres et de la leur faire mettre en pratique selon leurs moyens."

Si cela ne s'appelle pas "dénoncer de front le capitalisme et le communisme", ou bien M. Richer ne sait pas lire, ou bien il complique à plaisir le sens des mots pour me chercher querelle.

Gérard PELLETIER.

(suite à la page 2)

En refusant la ristourne provinciale de 3 p. 100 à ceux qui empruntent des banques ou d'autres sociétés prêteuses, en vertu de la Loi Nationale de l'Habitation — Déclaration de la C.T.C.C.

Dans un communiqué émis par son secrétaire général, M. Jean Marchand, la C.T.C.C. proteste contre la décision annoncée par M. Duplessis, la semaine dernière,

de refuser la reconnaissance des banques comme sociétés prêteuses au sens de la loi provinciale sur l'habitation. Cette décision, précise M. Marchand, punit les citoyens

du Québec qui désirent se construire en se prévalant des avantages qu'offre la Loi fédérale, parce qu'ils deviendront inéligibles à la ristourne provinciale de 3 pour 100.

Texte du communiqué

Monsieur Duplessis a déclaré, la semaine dernière, que les citoyens de la province de Québec qui emprunteront en vertu de la loi fédérale de l'habitation, ne pourront bénéficier de l'abattement d'intérêt prévu par la loi provinciale. Cette décision d'après le Premier ministre, se justifierait par l'attitude du gouvernement fédéral dans le domaine de l'impôt.

En somme, si nous comprenons bien, M. Duplessis veut exercer des représailles contre le gouvernement central qui refuse d'accorder la déductibilité du nouvel impôt provincial.

Les milliers de citoyens désireux de devenir propriétaires qui avaient vu dans les amendements de la loi nationale d'habitation un espoir d'éliser leur rêve légitime seront amèrement déçus de la position prise par M. Duplessis. Ce n'est pas le gouvernement fédéral que M. Duplessis va punir mais un nombre considérable de pères de familles qui ont un urgent besoin de se loger convenablement.

Les nouveaux amendements à la loi fédérale rendent l'accession à la propriété, un peu plus facile pour un groupe de citoyens en réduisant les exigences de la mise de fonds initiale. La décision de M. Duplessis leur fera perdre l'avantage qu'ils escomptaient.

C'est une erreur de croire que la ristourne provinciale sur l'intérêt bénéficierait au gouvernement fédéral et la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Ni le gouvernement fédéral ni la S.C.H.L. ne sont des prêteurs au sens de la Loi fédérale. Depuis l'abolition du système de prêts conjoints, seuls les organismes privés, telles que les banques, les compagnies d'assurances, les Caisses d'épargne peuvent prêter en vertu du nouveau plan de prêts assurés.

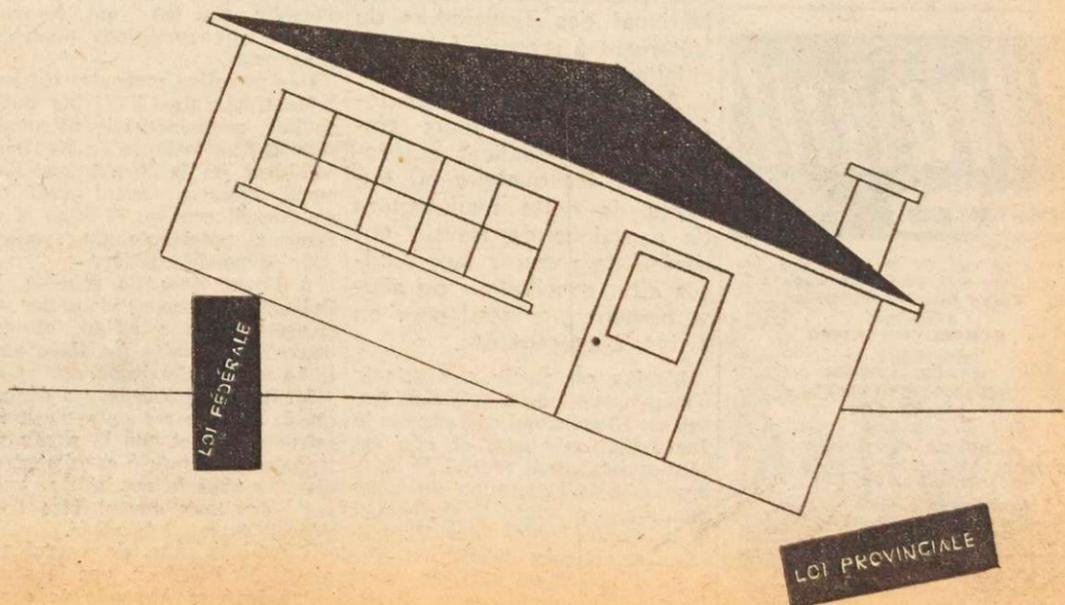
En définitive celui qui sera privé de la ristourne provinciale, ce sera l'emprunteur, ce sera celui qui désire devenir propriétaire, l'ouvrier, le collet blanc, le salarié.

La décision de M. Duplessis va le priver des avantages de la loi provinciale, les seuls qu'elle accorde à ceux qui désirent devenir propriétaires.

La décision de M. Duplessis risque en outre de porter un coup de mort à la construction domiciliaire chez nous. D'une part, ceux qui vont se construire en vertu de la loi provinciale ne pourront bénéficier des prêts assurés, ce qui va forcer les compagnies prêteuses à n'avancer que les sommes entièrement protégées contre le risque et nécessiter une augmentation de la mise de fonds initiale; d'autre part, peu de gens de chez nous tenteront de bénéficier de la loi fédérale à cause du taux élevé d'intérêt et des remises mensuelles plus élevées qu'elle exige.

En définitive, les deux législations ne serviront que les intérêts de ceux qui possèdent déjà les moyens de se construire sans être obligés de recourir à notre législation sur l'habitation.

CONSTRUCTION PEU ATTRAYANTE



A cause de la décision de M. Duplessis

Les chantiers maritimes mal protégés par nos lois

À la demande de plusieurs de nos lecteurs, nous reproduisons en français les articles parus dans LE TRAVAIL en langue anglaise sous la signature du confrère S. T. Payne sur la situation actuelle dans nos chantiers maritimes.

L'appréhension des travailleurs de nos chantiers maritimes au sujet du plein emploi et de l'avenir de cette industrie était visible lors des dernières rencontres des représentants des diverses unions et locaux affiliés à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et au Congrès Canadien du Travail, à Ottawa dernièrement.

Cette inquiétude est justifiée du fait que le cabotage est sans contredit l'un des aspects importants du problème de nos chantiers maritimes et exerce une profonde influence sur le standard de vie de milliers de travailleurs. Voici comment: Tout d'abord, le cabotage s'entend du transport par voie maritime entre des points situés au Canada. Il s'agit donc d'un genre de commerce vraiment canadien.

Nos voisins, les Etats-Unis ont adopté une politique vraie-ment nationale concernant le cabotage et seuls les navires américains peuvent faire du cabotage aux Etats-Unis tandis que l'on a adopté une politique différente au Canada.

1.—Les navires construits et immatriculés dans l'un des pays du Commonwealth peuvent faire du cabotage au Canada sans restriction aucune.

2.—Un navire immatriculé dans l'un des pays du Commonwealth mais construit à l'étranger peut faire du cabotage au Canada en payant un droit de 25 p. 100.

3.—Enfin des navires construits et immatriculés à l'étranger peuvent en payant de lourds droits faire du cabotage au Canada.

Deux mesures empêchent les navires canadiens d'obtenir les bénéfices entiers du cabotage au Canada.

1.—L'entente sur le transport maritime signée il y a 23 ans entre les pays du Commonwealth qui donne à tous ces pays le droit de faire du cabotage au Canada.

2.—Les sections 661, 662 et 666 de notre loi sur le transport maritime qui prévoit que seuls les navires britanniques peuvent faire du cabotage au Canada et qui spécifie les conditions sous lesquelles, les navires construits à l'étranger peuvent faire de même.

De nombreux avantages seraient acquis du point de vue national si le cabotage au Canada était réservé aux seuls navires canadiens. Il en résulterait une grande prospérité pour une foule de travailleurs canadiens engagés dans des occupations différentes: Les travailleurs dans les aciéries, les machinistes, les fondeurs, les mouleurs, les électriciens et beaucoup d'autres profiteraient tout autant que les travailleurs des chantiers maritimes d'une industrie maritime bien protégée par le gouvernement canadien.

Nos législateurs peuvent facilement régler ce problème de la façon suivante:

1.—Donner l'avis légal d'une année de l'intention du Canada de se retirer du British Commonwealth Shipping Agreement.

2.—Amender en conséquence notre loi du transport maritime.

Tous les travailleurs des chantiers maritimes qui sont membres de locaux de la C.T.C.C. et du C.C.T. sont d'accord sur ces points en vue de protéger leurs emplois et améliorer les conditions de vie de ceux qui construisent et réparent nos navires.

La C.T.C.C. et la C.C.T. demandent que les mesures législatives appropriées soient soumises au Parlement actuel et adoptées au cours de la présente session afin que le cabotage au Canada soit réservé exclusivement aux navires construits et immatriculés au Canada

S. T. PAYNE.



Photo prise dans les bureaux de la C.T.C.C. alors que le personnel du bureau de Montréal et quelques organisateurs s'étaient réunis pour souhaiter un bon voyage à M. et Mme Picard. De gauche à droite: Albert Côté, aviseur technique; Laurent Hardy, chef du bureau de Montréal; Gérard Picard, Marcel Ethier et Claude Barbe.

BON VOYAGE, M. PICARD!

Victoriaville

Fin de la grève au Système Comptant

Augmentation de salaire de 0.09 cents l'heure — Sécurité syndicale et non discrimination

La grève des employés du Système Comptant de Victoriaville a pris fin mardi matin à la suite d'une entente intervenue entre le syndicat et le propriétaire de l'entreprise, M. Joseph Richard.

L'entente qui prévoit des avantages marqués aux employés, met fin à une grève qui durait depuis le début de mars dernier et qui avait été marquée de divers incidents qui avaient soulevé la population de Victoriaville.

Les employés du Système Comptant qui s'occupe du commerce des grains et moulées ont donc repris le travail en bénéficiant d'avantages substantiels que leur a valu leur résistance.

Les employés à l'heure obtiennent une augmentation horaire de 0.09 cents l'heure, soit 0.02½ de plus que la recommandation de la sentence arbitrale tandis que les employés à la semaine ont gagné \$2.70 de plus par semaine.

L'entente intervenue entre les parties stipule aussi qu'il n'y aura aucune discrimination de la part du patron contre les employés qui ont participé à la grève et qui font partie du syndicat.

Enfin le Syndicat obtient une clause de maintien d'affiliation syndicale durant la durée de la convention et une clause prévoyant la retenue syndicale à la source volontaire et irrévocable.

Ont participé au règlement du conflit, MM. Napoléon Nadeau organisateur de la C.T.C.C., G.-E. Gagné agent d'affaires du syndicat ainsi que les autres officiers du syndicat. Ces négociations se sont déroulées sous la surveillance de J. Noël Bérubé de Québec, conciliateur du Ministère du Travail.

Henryville

Différend à la Empire Converters

La Fédération nationale du vêtement (CTCC), a décidé de soumettre à la conciliation un différend sur une première convention collective de travail avec la compagnie Empire Converters, à Henryville. La Fédération a été reconnue, au début du mois de janvier dernier comme agent négociateur des 45 employés de la compagnie à Henryville. Des négociations entreprises par la suite ont abouti à un échec.

Une première séance de conciliation doit avoir lieu le 30 avril.

Employés municipaux de Montréal

M. René Constant réélu président

Les principaux officiers du Syndicat national des fonctionnaires municipaux ont été réélus par acclamation pour un nouveau mandat à leurs charges respectives. Ces réélections ont eu lieu au cours d'une assemblée générale du Syndicat des fonctionnaires, en la salle de l'Apostolat liturgique mardi dernier.

Ont ainsi obtenu un renouvellement de mandat: MM. René Constant, président, charge qu'il exerce sans interruption depuis 1946; Robert Langlois, 1er vice-président; Vianney Séguin, 2e vice-président; Armand Couture, directeur du secrétariat; et Francis McCrory, représentant de l'élément anglais au sein de l'Exécutif du Syndicat.

Autres réélections

Aux charges de directeurs des divers services municipaux, on compte aussi plusieurs réélections par acclamation: M. Roger Daignault, au service de l'auditeur; M. R. Charbonneau, à la Commission du service civil; M. Joseph Gauthier, au service du Contentieux; M. Gérard Gauthier, au service d'urbanisme; Mlle Aurore Berry, au service du secrétariat et au bureau du directeur des servi-

ces; M. Arthur Germain, au service de santé; et M. J.-P. Shaffer, à la prévention des incendies; M. C.-A. Painchaud, à la voie publique et Mlle Gilberte Gervais, à la section des infirmières du service de santé.

Les trois vérificateurs, MM. E. A. Gunning, J.-A.-E. Caron et R. Dubuc, ont aussi été réélus par acclamation.

Votation jeudi

La votation pour les charges contestées a eu lieu jeudi, en la salle de l'Apostolat liturgique, de 8 h. du matin à 7 h. du soir. M. Georges Séguin a agi comme président, et M. Georges Olivier, secrétaire du Syndicat, comme secrétaire du scrutin.

Voici les charges pour lesquelles il y a eu votation: Achats et magasins: MM. Jean Chéné et Sylvio Mantha; Finance (3 à élire): MM. Robert Gagné, Maurice Normandin, Roméo Gentile et Maurice D. Groux; Travaux publics (3 à élire): MM. Denis Desjardins, Jean Comtois, R. Guérin et Roger Mayer; Estimation et Bureau de révision: MM. Roger Lachance, Samuel Rivet, J.-L. Béchard et J.-M. Bédard; Police: MM. J.-A. Chartrand, Henri Daignault et Samuel Léger; Bien-Etre social: MM. R.-N. Roy, L.-G. Hébert; Parcs: MM. J.-M. Jodoin et Roméo MacDuff.

Au moment où nous allons sous presse, nous ne connaissons pas résultats de cette votation.

Si M. Richer savait lire...

(Suite de la page 1)

Et quand, plus loin, M. Richer accuse la C.T.C.C. de ne jeter le blâme qu'au provincial et de passer sous silence la crise du chômage, il est carrément malhonnête... ou bien il n'a pas lu LE TRAVAIL du 16 avril... ce qui, en l'occurrence, revient à peu près au même.

M. Richer est libre de nourrir les préjugés politiques de son choix. Il est libre de défendre M. Barrette dans ses discours les moins excusables et de nous taxer "d'ingratitude". Il est libre de rester inerte devant les Bills 19 et 20, libre de fournir des arguments à l'Etoile du Nord pour la défense de son ministre. Nous ne l'accuserons pas pour tout cela de "prêcher des doctrines erronées".

En retour, n'est-il pas juste que nous lui demandions de lire avec plus d'attention et moins de préjugés les textes pontificaux... et syndicaux?

Syndicat du vêtement de Coaticook

UN GRIEF COLLECTIF DEVANT LE CONCILIATEUR

Un différend provoqué par un changement dans la façon de rémunérer les employés de la compagnie Fit Rite Pants à Coaticook oblige le Syndicat National des Travailleurs du Vêtement à recourir à la conciliation.

Après deux rencontres infructueuses avec leurs employeurs, le syndicat qui représente les quelque 60 ouvriers de cette manufacture de pantalons de travail, ont décidé de recourir aux services d'un conciliateur du gouvernement provincial pour en arriver à une entente.

L'union est partie contractante d'une convention collective de travail de 18 mois, qui doit expirer le 1er juillet prochain, et elle est affiliée au Conseil central de Sherbrooke, à la Fédération du Vêtement de la province de Québec, et à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Le différend est survenu quand les directeurs de la compagnie ont décidé de rémunérer les employés à la pièce, au lieu de fixer les

taux sur une base horaire, comme le spécifiait le contrat de travail.

Le syndicat a immédiatement formé un comité de trois membres pour discuter avec les patrons de cette nouvelle façon d'agir, et d'établir des taux qui équivaldraient aux conditions prévalant auparavant.

Une première rencontre eut lieu à Montréal entre M. Irving Rubenovitch, pour la partie patronale, et MM. Angelo Forte de Montréal, président de la Fédération, Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil central, et Mme M.-A. Fecteau, présidente du syndicat pour la partie ouvrière.

A l'issue de cette réunion, M. Rubenovitch promit d'étudier sérieusement la question, et une nouvelle rencontre fut fixée pour le 14 avril à Coaticook.

M. Raymond Péladeau a déclaré que la seconde rencontre avait été infructueuse, et que la partie patronale avait refusé carrément de discuter avec le comité du syndicat des taux devant être fixés pour le travail à la pièce.

C'est à la suite de ce refus, a ajouté M. Péladeau, que le syndicat a logé sa demande de conciliation au ministère du Travail, à Québec.

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef: ANDRE ROY
Publiciste

ROGER MCGINNIS
Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal — VE. 3701
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de 1^{re} deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

LA SEMAINE

Dans le Bois Ouvré

Lock-out perdu! Victoire syndicale!

Le conflit industriel qui durait depuis plus de deux semaines dans le bois ouvré vient de se régler heureusement. En effet, le lock out, c'est-à-dire la fermeture des usines par les employeurs, survenue le 7 avril 1954 vient de prendre fin officiellement jeudi dernier par la signature d'un avenant entre les cinq employeurs et les trois syndicats.

La convention

D'abord, les employeurs s'engagent à reprendre tous leurs employés sans discrimination en tenant compte de l'ancienneté et ce, le plus tôt possible. Les ouvriers obtiennent la réduction de la semaine de travail à 54 heures pour tout le monde avec congé le samedi après-midi et également temps et demi après 54 heures ou leur journée régulière de travail.

De plus, ils décrochent une augmentation générale de salaires de 5 cents l'heure à compter de la date de la signature du contrat et un montant de \$50.00 à titre de rétroactivité pour chaque employé.

Les ouvriers ont également obtenu l'inclusion dans les conventions d'une clause reconnaissant les systèmes d'assurance-groupe en vigueur jusqu'ici. Les classifications des fonctions seront également modifiées suivant l'accord intervenu. Enfin, les employeurs accordent une autre fête chômée et payée, soit le lendemain du Jour de l'An.

Le contrat sera d'une durée de deux ans; cependant, les parties pourront rouvrir les négociations sur les salaires au bout d'un an.

Solidarité

Voilà à quoi a abouti la grève des employeurs après deux semaines. Ceux-ci ont tenté leurs chances pour maintenir le statu quo, c'est-à-dire, renouveler la convention collective sans y apporter aucune amélioration. Cependant, ils ont dû se rendre à l'évidence que leurs employés étaient des syndiqués convaincus, même si leur syndicat est très jeune et renouvelait pour la première fois sa première convention collective. Ils ont réalisé qu'il était impossible de casser, comme l'on dit, leurs employés. Ceux-ci ont manifesté une belle solidarité, se sont tenus les coudes serrés et se sont comportés d'une façon digne d'éloges pendant tout ce conflit. Ils n'ont pas fait de piquetage ni n'ont molesté qui que ce soit, même s'ils auraient été justifiés à certains moments de le faire. Les syndiqués du bois ouvré méritent donc d'être félicités de leur conduite pendant ce conflit et du résultat qu'ils ont obtenu alors qu'ils luttaient dans des circonstances défavorables.

Ces syndiqués ont pu mener la lutte jusqu'au bout grâce à l'appui qu'ils ont reçu de toutes parts. La Fédération du Bâtiment, le Conseil Régional des Métiers de la Construction et plusieurs syndicats de la région ont apporté une aide financière bienfaisante. La C.T.C.C. et le Conseil des Syndicats Nationaux ont fourni l'aide de leur personnel. En effet, M. Napoléon Nadeau, organisateur de la C.T.C.C., s'est dévoué sans compter pour aider ces ouvriers. MM. Patrick Côté, président du Conseil Régional des Métiers de la Construction, P.-J. Martel, secrétaire des Syndicats Nationaux et Robert Auclair, conseiller technique des Syndicats nationaux, ont dirigé les négociations.



Photo prise lors du souper-causerie organisé la semaine dernière par le Service d'Education du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal. De gauche à droite, on remarque Mlle Aurore Berry, secrétaire-adjoint du Comité d'Education; M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'Education; M. René Constant, président du Syndicat des fonctionnaires municipaux; M. Yves Urbain, professeur à l'Université de Louvain de Belgique, conférencier invité; M. l'abbé Lafontaine, aumônier du Conseil central de Montréal; M. Roger Dehem, professeur à l'Université de Montréal et M. Gérard Shanks, secrétaire du Service d'Education.

Conseil Central de Québec

DEUX SESSIONS D'ETUDES DE L'ECOLE D'ACTION OUVRIERE

Le Conseil central de Québec est à organiser deux sessions de l'École d'Action Ouvrière qui auront lieu au Château Bonne Entente durant les deux premières fins de semaine de mai.

La première session, qui s'ouvrira le vendredi 7 mai à

midi et prendra fin le dimanche 9 mai, à 5 h. p.m., est préparée spécialement pour les nouveaux officiers de syndicat et pour tout membre des syndicats intéressé à la bonne marche de son syndicat.

La deuxième session

s'adresse spécialement à ceux qui ont déjà une bonne formation syndicale, qui ont suivi des cours d'initiation syndicale ou des cours d'initiation à l'économie ou qui, encore, ont déjà participé à des sessions intensives ou à des écoles d'action ouvrière.

Cette deuxième session aura lieu elle aussi au Château Bonne Entente et débutera le vendredi 14 mai pour se terminer le dimanche 16 mai.

Louiseville

L'Empire Shirt coupe les salaires de 15 à 25 %

La compagnie Empire Shirt de Louiseville et de Grand'Mère vient de diminuer les salaires de 15 à 25 p. 100 dans ses deux usines. C'est ce que vient de déclarer M. Angelo Forte, président de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement.

M. Forte a jouté que cette attitude prouve sans contredit la mauvaise foi de cet employeur qui déclarait à ses employés vouloir augmenter les salaires à son usine de Louiseville.

Ce procédé qui n'avait pour but que de saper la confiance des employés dans leur syndicat se traduit aujourd'hui par une baisse de salaire pour les quelque 250 employés de cette entreprise.

M. Forte souligne que cette baisse de salaire est contraire à l'esprit de la convention collective à extension juridique qui défend formellement à tout employeur de diminuer les salaires. C'est pourquoi la Fédération a pris les mesures nécessaires pour que des procédures soient entamées incessamment contre l'Empire Shirt.

Autre baisse en perspective

La Fédération est aussi au courant des démarches entreprises par M. Alexandre Béland, propriétaire de cette entreprise, de concert avec certains employeurs des Trois-Rivières auprès du Ministère du Travail, dans le but d'incorporer le boni de vie chère aux salaires, ce qui signifierait une au-

tre baisse de salaire pour quelque 5,000 employés de l'industrie de la chemise.

M. Forte rappelle que le décret sanctionné le 11 mars dernier ne peut être amendé à la guise de M. Béland et que la Fédération ne capitulera pas devant l'Empire Shirt de Louiseville et de Grand-Mère et les trois ou quatre employeurs rétrogrades des Trois-Rivières qui veulent réduire les salaires dans une industrie qui paie déjà les salaires les plus bas de la province.



GI. 3701*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

Brevets d'invention

MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION

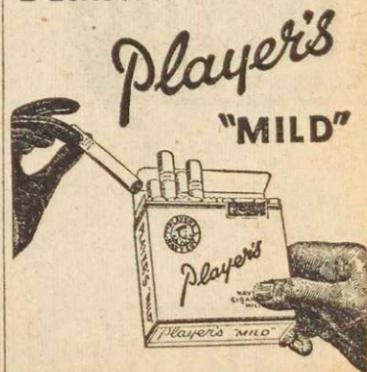
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

GROS REVENU

de \$100. et plus par semaine.
Le prix d'importateur sur une grande variété de montres vous laisse jusqu'à 100% de profit. Demandez notre catalogue illustré gratuit et notre liste de prix confidentielle.

Canadian Precise Watch Co.,
Dept. 8, 73 Adelaide St. West,
Toronto, Ontario

DEMANDEZ



La Cigarette La Plus Douce,
La Plus Savoureuse Au Canada

LE PROBLÈME OUVRIER

NI LION, NI MOUTON

"Mieux vaut avoir cent moutons gouvernés par un lion que cent lions gouvernés par un mouton", dit un proverbe. C'est vrai comme comparaison mais ce n'est pas toute la vérité. Comme si quelqu'un disait: "Mieux vaut avoir un bicycle que marcher pour se rendre à Ottawa." C'est vrai mais si on veut s'y rendre en auto ou par train, c'est bien mieux.

En régime démocratique, les citoyens ne doivent pas se considérer comme des lions ou des moutons. Envers ceux qui gouvernent, nous ne devons pas agir en lions, passer notre temps à les dévorer, à critiquer à tort et à travers, à mordre dans leur réputation, à nourrir un parti-pris pour déclarer mauvais tout ce qu'ils font, sans examen sérieux, surtout si nous n'avons pas voté pour le parti au pouvoir. D'autre part, nous ne devons pas agir en moutons, rester passifs quand des projets de loi partiellement injustes sont présentés, nous laisser rondre en nous contentant de bêler.

Comme catholiques, nous devons donner l'exemple des vertus civiques. Le civisme est fait d'une foule de petites choses — et de grandes parfois comme payer l'impôt — pour ceux qui le paient.

Ainsi que le dit la lettre sur le Problème ouvrier: "En régime démocratique, plus qu'en tout autre régime politique, les citoyens ont le droit et ne doivent pas de participer, de quelque manière, à l'administration de la chose publique. Entre autres façons, ils le font en exerçant une vigilance éclairée sur les actes publics des représentants du peuple et en formulant, en temps opportun, des suggestions et des critiques constructives, dans la mesure où le bien commun l'exige" (no. 163u).

Nous devons respecter et aimer ceux qui ont été élus au pouvoir politique. Ceux-ci toutefois ne doivent pas être trop chatouilleux! Dans les discours électoraux, ils nous ont présenté une foule de promesses. Nous avons le droit de savoir si les échevins, si les députés au provincial ou au fédéral ont parlé et ont été ou non en faveur de telle mesure conforme au bien commun. Alors à nous de les féliciter ou de protester.

C'est afin de développer les vertus civiques que la C.T.C.C. a nommé un Comité d'orientation politique. Chaque année, les trois grandes centrales ouvrières, dont la C.T.C.C., présentent des mémoires aux gouvernements afin d'exprimer les amendements suggérés par les syndicats ouvriers.

Milliers de personnes attendues à la messe du 1er mai

Sermon de circonstance par Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger

Depuis longtemps déjà les employés de la cité de Montréal font preuve d'un bel esprit de solidarité syndicale. Il était opportun d'affirmer ce même esprit dans le domaine spirituel. Des milliers d'employés municipaux assisteront à la première messe annuelle des employés civiques, célébrée à l'église St-Jacques, samedi soir, le 1er mai, à 11 heures.

Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger adressera alors un message de première importance pour les employés de la Cité. Ce sera une manifestation de foi unique à Montréal. En christianisant le 1er mai et en inau-

Les présidents conjoints des unions concernées sont messieurs René Constant, du Syndicat national des fonctionnaires municipaux, Jean-Paul Lapointe, président de la Fraternité canadienne des policiers, André Plante, président de l'Association internationale des pompiers de Montréal, local 985, Alexandre Dostie, président du Syndicat des contremaîtres de la cité de Montréal, Edouard Desroches, président de l'Association des fonctionnaires municipaux de Montréal et Roméo Leroux, vice-président de la Fraternité des Employés municipaux (manuels).

Les diverses unions sont également représentées sur ce comité par messieurs Robert Langlois, 1er vice-président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux, Gérard Soucy, trésorier de la Fra-

ter, ont apporté une précieuse collaboration.

Programme de la soirée

Un cortège de policiers en motocyclettes ira au devant de Son Eminence, à 10 h. 30 p.m., pour l'escorter par les rues Cathédrale, Metcalfe, Sherbrooke et St-Denis. Au coin des rues Emery et St-Denis, une escorte de policiers à cheval se joindra aux policiers en motocyclettes jusqu'à la porte de l'église St-Jacques.

L'arrivée de Son Eminence aura lieu vers 10 h. 40 p.m. Le Cardinal archevêque de Montréal sera alors salué par la philharmonie des pompiers de la ville de Montréal. A sa descente de voiture, il recevra un salut d'honneur par les policiers de la ville de Montréal et sera alors présenté aux présidents des unions qui l'accueilleront sur le parvis de l'église St-Jacques.

Son Eminence se dirigera vers la sacristie pour être salué par Son Honneur le maire de Montréal, le président du Comité exécutif, les membres de l'exécutif, le directeur des services.

Suivra une messe basse, à 11.00 heures p.m., célébrée par mon P.-E. Bolté, p.s.s., aumônier du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, et servie par deux fonctionnaires municipaux. Des messes latérales seront également dites par le Rév. Père Bertrand Boulay, o.p., aumônier de la Fraternité canadienne des policiers et servie par deux policiers en uniforme et par le Rév. Père Dollard Morin, s.j., aumônier de l'Association internationale des pompiers de Montréal, local 985, et servie par deux pompiers en uniforme.

Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger prononcera le sermon de circonstance qui portera sur la conscience professionnelle. La chorale des pompiers fera les frais du chant. Outre les invités déjà mentionnés, on remarquera également les conseillers municipaux, les directeurs de services ainsi que les membres des exécutifs des unions des employés civiques.

A l'arrivée de Son Eminence à l'église St-Jacques, les employés brandiront des pancartes, portant l'inscription "VIVE LE CARDINAL". Le public de Montréal est cordialement invité à se rendre à cette manifestation de foi qui sera en quelque sorte la christianisation du 1er mai. La marche générale de l'organisation a été confiée à messieurs Jean-Robert Gauthier, directeur du service d'éducation et Gérard Shanks, directeur adjoint du même service.

Lettre du Pape à la L.O.C.

A l'occasion du Conseil National tenu récemment, les délégués de tous les diocèses représentés ont formulé des vœux très fervents pour le prompt rétablissement de la santé du Saint-Père.

Voici la réponse qui est parvenue au Secrétariat National, à M. Jean Blais.

Du Vatican, le 7 avril 1954.

La Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté a le plaisir de faire savoir à M. Jean Blais que le Saint-Père, ayant eu connaissance des prières faites pour Sa santé par le Conseil National de la Ligue Ouvrière Catholique du Canada, remercie bien vivement tous ceux qui ont pris part à ce geste filial et leur envoie de tout coeur en retour, comme gage d'un fécond apostolat auprès des foyers ouvriers, la Bénédiction Apostolique.

Les organisateurs de la messe du 1er mai



Photo prise lors de la première réunion des organisateurs de la messe du 1er mai. On remarque, première rangée, de gauche à droite: MM. Edouard Desroches, président de l'Association des Fonctionnaires municipaux de Montréal; Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal; Jean-Paul Lapointe, président de la Fraternité des policiers de Montréal; René Constant, président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal; André Plante, président de l'Association internationale des pompiers, local 985; Gérard Shanks, du Service d'éducation des fonctionnaires municipaux; Alexandre Dostie, président du Syndicat des contremaîtres de la Cité; Robert Langlois, vice-président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal. Deuxième rangée, de gauche à droite: MM. André Lanciault, vice-président de l'Association des fonctionnaires municipaux de Montréal; Jean Dupire, du Comité de publicité de la messe du 1er mai; Gérard Soucy, trésorier de la Fraternité des policiers de Montréal; Mlle Aurore Berry, directrice du Syndicat; MM. Armand Couture, président du Comité d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal et directeur du Syndicat; Napoléon Valiquette, 1er vice-président du Syndicat des contremaîtres de la Cité. M. Leroux, vice-président de la Fraternité canadienne des employés municipaux, n'apparaît pas sur cette photo.

La journée d'études

Voici le programme de la journée du 1er mai des fonctionnaires municipaux de Montréal.

MATINEE — 9.00 : Inscription des délégués; **9.30 :** mot de bienvenue de M. René Constant, président du syndicat suivi d'un exposé du thème de la journée d'études par M. Jean de la Plante, secrétaire du Comité d'Éducation et introduction des travaux des commissions par M. J.-R. Gauthier, directeur du service d'Éducation; **10.15 :** séances d'études en commissions et **12.00 :** buffet servi au Golf municipal.

APRES-MIDI — 2.00 : reprise des séances d'études en commissions; **3.00 :** séance plénière, rapports des commissions et discussion générale.

4.00 : Conclusion de la journée et ajournement jusqu'à 11 heures alors que sera célébrée une messe à l'intention de tous les employés municipaux en l'église St-Jacques.

gurant cette année la tradition d'une messe annuelle des employés civiques, ces derniers se sont montrés unis comme en une grande famille.

L'initiative de cette organisation revient au Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, en collaboration avec les autres unions de la Cité, soit la Fraternité canadienne des policiers, l'Association internationale des pompiers de Montréal, local 985, le Syndicat des contremaîtres de la cité de Montréal, et la Fraternité des employés municipaux (manuels).

ternité canadienne des policiers, Doma Devault, secrétaire-archiviste de l'Association internationale des pompiers de Montréal, local 985, Napoléon Valiquette, vice-président du Syndicat des contremaîtres, André Lanciault, vice-président de l'Association des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Outre ces personnes, font partie du comité d'organisation, messieurs Armand Couture, Jean-Robert Gauthier, Gérard Shanks, Raoul N. Roy, Jean Dupire, Jean de Laplante, Auray Blain et Mlle Aurore Berry. Mlles Claire Laperrière et Jeannine Leclerc, secré-

Un hommage à Léon Jouhaux

Un chef ouvrier français de réputation internationale est dé-

cedé mercredi à Paris. Il s'agit de M. Léon Jouhaux qui fut l'un des détenteurs du prix Nobel pour la paix. Voici la déclaration que nous a fait parvenir à ce sujet M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.:

La mort de M. Léon Jouhaux constitue une perte pour le mouvement ouvrier international et marque une date importante dans son histoire. Comme président de la Confédération générale des travailleurs de France, avant la guerre, il a dirigé dans son pays les organisations ouvrières au cours d'une période particulièrement agitée de la politique française, période qui fut toutefois marquée de gains importants pour les masses ouvrières.

Depuis la guerre, sa rupture avec les forces syndicales dominées par le parti communiste et le rôle qu'il a joué à l'échelon international l'ont maintenu au premier plan de l'actualité, bien qu'il fût d'une génération de syndicalistes presque entièrement disparue. Avec sa mort, c'est une phase importante de la lutte ouvrière qui va prendre place avec lui dans l'histoire syndicale.

Ce fut un homme discutabile et discuté, parce qu'il a durement combattu, mais sa carrière témoigne d'un dévouement authentique à la cause qu'il a servie pendant près d'un demi-siècle.



Les journalistes dénoncent la Cie "Le Soleil Ltée"

L'Union canadienne des Journalistes de langue française a dénoncé samedi, lors d'une réunion tenue spécialement à Québec, l'attitude anti-syndicale et anti-professionnelle de la compagnie "Le Soleil Limitée", de Québec, qui publie les quotidiens "Le Soleil" et "L'Événement-Journal". L'Union déclare regretter d'avoir à assumer une position publique aussi vigoureuse, qui lui est imposée par la situation dans laquelle la direction de ces quotidiens persiste à maintenir les journalistes à son emploi.

L'Union canadienne, qui réunit environ 300 journalistes syndiqués de 10 quotidiens canadiens-français, considère que l'attitude du "Soleil" constitue aussi bien une entrave au développement du journalisme canadien qu'un refus des libertés élémentaires, reconnues depuis longtemps aux travailleurs de tous les métiers.

Pour illustrer l'attitude du "Soleil Limitée", déclare l'Union, il suffit de mentionner la substance d'une clause que la compagnie en cause veut absolument maintenir dans une convention collective de travail — maintenant au stage de l'arbitrage.

Cette clause précise que les augmentations de salaires prévues dans les échelles, selon l'expérience, "ne sont pas automatiques ni statutaires". Elle ajoute que l'employeur "sera libre" de congédier n'importe quel employé si "dans son opinion", il n'a pas fait suffisamment de progrès.

Aussi, l'Union canadienne attire-t-elle l'attention de tous les syndiqués et du public en général sur la gravité du problème, qui met même en cause des principes fondamentaux comme la liberté d'association.

La direction du "Soleil", a carrément refusé à deux reprises d'étudier avec les représentants dûment mandatés de l'Union, la situation des journalistes des

quotidiens précités.

Devant cet état de chose, le bureau de direction de l'Union, a résolu à l'unanimité d'utiliser tous les moyens en son pouvoir pour corriger une situation inadmissible. Elle agira notamment sur le plan national, par le truchement des divers syndicats et des centrales syndicales, et sur le plan international, par l'intermédiaire de la Fédération internationale des journalistes, dont elle est membre. De plus, les divers syndicats de journalistes, membres de l'Union, ont décidé d'apporter tout l'appui moral et matériel possible à leurs confrères de Québec. Cette lutte, qui au-delà des journalistes eux-mêmes intéresse tous les éléments soucieux de la liberté et de la dignité humaine, sera poursuivie jusqu'à la victoire finale.

ETUDIEZ LA RADIO-TELEVISION
PAR CORRESPONDANCE
AU TECCART
VOUS RECEVEZ
ET
GARDEZ TOUT CECI

LES PROCHAINS COURS DEBUTENT EN SEPTEMBRE

INSTITUT TECCART INC.
3155, HOHELAGA, Montréal
Tél. FA. 3095-96

S.V.P. envoyez gratuitement prospectus et premiers leçon de votre cours. J'inclus 25c pour frais postaux.

NOM
ADRESSE